

# COMMUNE DE SAINT LOUP GEANGES

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2015

### PRESENTS

B. LACOMBRE, M. BAILLON, A. BELORGEY, S. BIGUEUR, S. CHAPUIS, I. CHARRY, D. CLAVEL, O. FELTIN, P. FERREIRA, J-F. GARNIER, Y. GROSPERRIN, N. LAVIER, V. MIGUEL, M. MONGET

Absents excusés : C. LAMBERT (pouvoir à D. CLAVEL), D. LEBLANC (pouvoir à J-F. GARNIER), L. POMMIER (pouvoir à I. CHARRY), J-Y. RAQUIN (pouvoir à O. FELTIN), M. VEAULIN (pouvoir à S. BIGUEUR)

### OBSERVATIONS SUR LE C.R. DE LA REUNION DU 8 JUIN 2015

Néant.

### FINANCES ET GESTION

#### Contentieux d'assurance

L'expertise concernant l'incendie du 12 mai 2014 chez M. et Mme DA COSTA a été reportée au mardi 7 juillet à 14h30. Le maire lit une lettre reçue de M. et Mme DA COSTA, relative à la mention du sinistre et de l'expertise présente dans le compte-rendu de la réunion du 11 mai dernier, mais ne fait et ne demande aucun commentaire, réservant l'avis de la commune pour la réunion d'expertise.

#### Personnel

Le contrat en CUI de Mme SELLE venant à expiration, un recrutement de remplacement - cette fois pour deux postes portant sur l'aide en milieu scolaire et périscolaire - a été lancé sur la même base de contrat aidé de 12 mois renouvelable deux fois pour 6 mois, soit une durée maximale de 24 mois.

#### Patrimoine

Bernard LACOMBRE et Maurice BAILLON ont reçu M. Jean GUILLAUME, animateur de la Fondation du Patrimoine, pour une visite de l'église. Ils ont débattu de la manière d'aborder la restauration extérieure. Celle-ci pourrait, une fois l'architecte choisi, être pilotée par tranche et financée par souscription. Les dons sont exonérés fiscalement, à hauteur de 66% pour les particuliers, et le montant est abondé de 30% par la fondation sous déduction d'un prélèvement de 3% pour frais de fonctionnement. Les fonds de subvention proviennent des héritages non réclamés récupérés par les services des Domaines. L'engagement des premières dépenses de maîtrise d'œuvre devrait pouvoir être programmé en 2016.

#### Télésurveillance

Le conseil décide d'étendre à la mairie et au centre de loisirs la télésurveillance par caméra déjà en place pour les ateliers municipaux et retient l'offre de GROUPAMA avec redevance mensuelle de 114,92 € après un complément d'investissement initial de 150 € H.T.

#### Permanence du député

Le député Philippe BAUMEL recevra en mairie de Verdun-sur-le Doubs le jeudi 9 juillet à 16h30, en s'intéressant particulièrement aux projets qui se font jour dans les communes.

### URBANISME ET TRAVAUX

#### Patrimoine communal

La maire présente le bornage de la parcelle ZE 119 de la rue du Pâtre. Cette parcelle de 1.917 m<sup>2</sup> sera accessible par le chemin situé côté sud, objet d'un échange avec l'association foncière afin de déplacer le chemin d'exploitation le long du bois des Haies et de son fossé périphérique.

Le maire présente les projets de création de parcelles constructibles complémentaires dans les lotissements du Plain des Bois et de la Galoupière.

## **Bâtiments**

Le remplacement des baies de la salle Alain Carillon sera réalisé par la société THUBET du 7 au 10 juillet.

## **Voirie**

Le contact a été pris avec le département en la personne de M. GAUGEY au sujet du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées en vue de créer une voie verte reliant la voie du canal commençant à Chagny et la voie bleue de la Saône au travers des communes de Chaudenay, Demigny, Saint-Loup-Géanges et Allerey-sur-Saône, avec embranchement vers la voie verte venant de Beaune et arrivant à Corcelotte. Ce type de voie bénéficie d'aides européennes importantes.

Les maires des 4 communes précitées doivent se rencontrer pour présenter une demande groupée.

## **Assainissement**

La facture-type d'eau, toujours basée sur une consommation moyenne de 120 m<sup>3</sup>, fait désormais ressortir un coût annuel de 219,06 € TTC pour le traitement des eaux usées.

## **P.L.U.**

Dans le cadre de la phase d'approbation administrative, une réunion se tiendra le 17 juillet à 9h30 à Mâcon dans les bureaux de la direction des territoires pour l'analyse de l'impact du projet sur la consommation des espaces agricoles. Yves GROSPERRIN et Jean-Yves RAQUIN représenteront la commune.

## **Zone d'activités des Plantes**

Le conseil accepte l'offre d'Intermarché portant sur l'acquisition d'une parcelle d'un peu plus de 12.000 m<sup>2</sup> située à proximité du futur rond-point et de l'entrée de la zone. Il avalise en même temps le choix de l'opérateur sur la base du programme proposé par sa lettre du 23 juin 2015 :

- un supermarché sous enseigne INTERMARCHÉ Contact de 999 m<sup>2</sup> de surface de vente
- un drive de 2 pistes
- un distributeur automatique de billets
- une laverie automatique permettant en particulier le lavage et le séchage des objets volumineux
- une station de lavage des véhicules
- une station de carburant à deux pistes pour les véhicules légers et une piste pour les poids lourds
- un parking d'environ 90 places muni de deux bornes de rechargement pour les véhicules électriques et d'une zone de rencontre pour covoiturage

Le conseil valide à l'unanimité les derniers compromis d'acquisition de terrains et mandate le maire pour les signer avec les familles RAQUIN pour deux parcelles de 26.224 et 968 m<sup>2</sup> au prix unitaire de 2 € par m<sup>2</sup> net vendeur et pour acheter à l'association foncière de Géanges à l'euro symbolique un chemin d'exploitation et un fossé d'une surface totale de 2.411 m<sup>2</sup>.

Le conseil valide à l'unanimité le nouveau devis du SYDESL incluant une participation communale portée de 66.000 à 81.600 € pour inclure l'enterrement de la ligne électrique de 20.000 volts longeant la D 970 côté ZA. Cette délibération annule et remplace celle de même objet en date du 30 mars 2015.

Le transformateur de la zone sera déplacé le long de la voie de service, à proximité de la parcelle prévue pour Mécanique et Services, qui a confirmé son intention de déplacement de son atelier spécialisé.

## **COMMUNICATION, ECOLE, NOUVELLES TECHNOLOGIES**

### **Ecole**

Le conseil d'école agréé l'organisation modifiée des nouvelles activités pédagogiques.

### **Restaurant scolaire**

Le conseil entérine à l'unanimité le choix de RPC, titulaire sortant, pour la fourniture des repas en liaison froide pour l'année scolaire 2015-2016.

### **Maison de santé**

Les professionnels s'orientent vers un cabinet de kinésithérapie à part, relié à la maison de santé par une galerie couverte. Un avenant en cours de rédaction avec l'appui de l'ARS permettra d'intégrer au projet les professionnels de Demigny, où les permanences des médecins de Saint Loup Géanges ont commencé.

### **Associations**

Suite à la création de l'association Amicale de la Pêche, le conseil décide à l'unanimité de clore la régie municipale de vente des cartes de pêche.

En réponse à deux demandes reçues pour l'organisation dans la commune de cours de rock et de yoga dans des salles communales, le conseil refuse avec 17 voix contre et 2 pour, rappelant que le Foyer Familial demandé est exclu de ce genre d'activités et que la salle de la Poste est saturée par les activités existantes.

## **FORET ET ENVIRONNEMENT**

### **Collecte des déchets**

Le conseil prend connaissance du rapport annuel d'activité établi par le SIRTOM de Chagny.